

DATE DE PUBLICATION : 12 mars 2014

Le secrétaire général

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 28 février 2014,

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M^{me} Nathalie AUFAUVRE le 3 décembre 2012,

Délégation permanente est donnée à M. François DE COUSTIN, directeur de la Communication et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Corinne DROMER, directeur délégué, et M. Patrick HAAS, adjoint au directeur, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction de la Communication, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Fait à Paris, le 5 mars 2014

Nathalie AUFAUVRE